

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 8

Résolutions adoptées à la 0173<sup>e</sup> séance  
tenue le 22 novembre 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 13 décembre 2022

---

E-0173-4.1 RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2022 - RÉALISATIONS ESTIMÉES  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-091

Le Comité exécutif prend acte du rapport financier intérimaire au 30 septembre 2022, conformément au document **2022-A0016-0173e-091** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0173-4.2 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-078

Le Comité exécutif recommande au Conseil de l'Université l'adoption des Orientations budgétaires 2023-2024, conformément au document **2022-A0016-0173e-078** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0173-4.3 INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DES PROJETS IMMOBILIERS FINANCÉS PAR LE MES  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-069

il est résolu par le Comité exécutif :

1. que, sous réserve de l'autorisation requise de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès de Financement-Québec, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
  - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 514-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec Financement-Québec, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
  - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autre.
2. que les Projets soient financés uniquement auprès de Financement-Québec;
3. qu'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès de Financement-Québec, ainsi que des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets, antérieurement à la présente résolution;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 8

Résolutions adoptées à la 0173<sup>e</sup> séance  
tenue le 22 novembre 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 13 décembre 2022

---

4. qu'aux fins de constater chaque emprunt ou un remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre à Financement-Québec, une confirmation de transaction;
5. que le Vice-recteur à l'administration et aux finances, le Vice-recteur adjoint aux finances, ou le Trésorier, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
6. qu'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 5, le Vice-recteur à l'administration et aux finances, le Vice-recteur adjoint aux finances, ou le Trésorier de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer tout remboursement sur cette marge;
7. que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

E-0173-4.4 INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RÉFÉCTION D'INFRASTRUCTURES DU CEPSUM  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-068

il est résolu par le Comité exécutif :

1. que soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 juin 2027, autorisant l'Emprunteur à effectuer des emprunts par marge de crédit ou à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 5 000 000 \$, auquel s'ajoutent les frais de financement temporaire ainsi que les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;
2. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
  - a) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
  - b) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.
3. que, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt par marge de crédit et à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :
  - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 514-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 8

Résolutions adoptées à la 0173<sup>e</sup> séance  
tenue le 22 novembre 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 13 décembre 2022

- convention de marge de crédit ou la convention de prêt à long terme, à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
- c) pour chaque emprunt par marge de crédit ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur cette marge, une confirmation de transaction sera transmise à Financement-Québec;
  - d) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
  - e) le produit des emprunts à long terme sera affecté aux remboursements des emprunts par marge de crédit contractés en vertu du présent régime d'emprunts;
  - f) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir du ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
4. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit le Vice-recteur à l'administration et aux finances, le Vice-recteur adjoint aux finances, ou le Trésorier, de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit et la convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts par marge de crédit et à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
5. qu'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 4, le Vice-recteur adjoint aux finances, ou le Trésorier, de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes de la marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge;
6. que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

E-0173-4.5

DIRECTION DES IMMEUBLES - CENTRE D'APPROVISIONNEMENT (MAGASIN) - APPEL D'OFFRES POUR FOURNITURES ÉLECTRIQUES - AUTORISATION  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-082

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0173e-082** déposé aux archives, autorise :

- la publication d'un appel d'offres public par la Direction des approvisionnements pour un contrat d'approvisionnement en fournitures électriques pour le centre d'approvisionnement (magasin) de la Direction des immeubles, pour un coût total estimé

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 8

Résolutions adoptées à la 0173<sup>e</sup> séance  
tenue le 22 novembre 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 13 décembre 2022

à 2 M\$ (avant taxes) pour une période de trois (3) ans avec possibilité de deux options de renouvellement d'un an chacune;

- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi du contrat d'approvisionnement en fournitures électriques, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0173-4.6 GESTION DES RISQUES – APPROBATION DU PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE ET ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-079

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0173e-079** et ses **annexes** déposés aux archives :

- approuve le Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2022-2023, conformément au document **2022-A0016-0173e-079.1**;
- abroge la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;
- adopte la Politique de gestion des risques, conformément au document **2022-A0016-0173e-079.2**.

E-0173-5.1 CENTRE AUTONOME DE GESTION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE (CHUV) - NOMINATION  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-072

Le Comité exécutif nomme M. **Denis Morin** à titre de membre représentant la clientèle provenant des animaux de la ferme et du milieu agricole au Centre autonome de gestion du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV), et ce, pour un troisième mandat débutant le 1<sup>er</sup> février 2023 et se terminant le 30 juin 2024, conformément au document **2022-A0016-0173e-072** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0173-5.2 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEURS  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-067

Le Comité exécutif prend acte des nominations et renouvellements des professeurs dont les noms paraissent au document **2022-A0016-0173e-067.3** déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 8

Résolutions adoptées à la 0173<sup>e</sup> séance  
tenue le 22 novembre 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 13 décembre 2022

E-0173-5.3 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES - DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE -  
NOMINATIONS DE DIRECTEURS INTÉRIMAIRES  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-073

Le Comité exécutif, conformément au document **A0016-0173e-073** et ses **annexes** déposés aux archives, nomme :

- M. **Yves Carrière** à titre de directeur intérimaire du Département de démographie de la Faculté des arts et des sciences, et ce, du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022, conformément au document **2022-A0016-0173e-073.1**;
- M. **Jean Proulx**, professeur titulaire à l'École de criminologie, à titre de directeur intérimaire du Département de démographie de la Faculté des arts et des sciences, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mai 2023, conformément au document **2022-A0016-0173e-073.2**.

E-0173-5.4 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES - DÉPARTEMENT DE CHIMIE - NOMINATION DE  
LA DIRECTRICE INTÉRIMAIRE  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-074

Le Comité exécutif nomme M<sup>me</sup> **Andreea Schmitzer**, professeure titulaire au Département de chimie et vice-doyenne à la Faculté des arts et des sciences, à titre de directrice intérimaire du Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mars 2023, conformément au document **2022-A0016-0173e-074** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0173-5.5 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES - DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES ET DE  
LANGUES DU MONDE - NOMINATION D'UNE DIRECTRICE INTÉRIMAIRE  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-090

Le Comité exécutif nomme M<sup>me</sup> **Louise-Hélène Richard**, professeure honoraire à la Faculté de droit, à titre de directrice intérimaire du Département de littératures et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, et ce, pour un mandat à demi temps débutant le 23 novembre 2022 et se terminant au retour de la directrice du Département ou au plus tard le 17 janvier 2023, conformément au document **2022-A0016-0173e-090** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0173-5.6 FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE - DÉPARTEMENT DE SANTÉ BUCCALE -  
NOMINATION D'UN DIRECTEUR INTÉRIMAIRE  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-080

Le Comité exécutif nomme M. **Normand Bach** à titre de directeur intérimaire du Département de santé buccale de la Faculté de médecine dentaire, et ce, pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et se terminant le 31 mai 2023, conformément au document **2022-A0016-0173e-080** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 8

Résolutions adoptées à la 0173<sup>e</sup> séance  
tenue le 22 novembre 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 13 décembre 2022

E-0173-5.7 FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE - NOMINATION D'UN OFFICIER FACULTAIRE  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-081

Le Comité exécutif nomme M. **Robert Durand**, professeur titulaire et directeur du Département de santé buccale à la faculté de médecine dentaire, à titre de vice-doyen à la Faculté de médecine dentaire, et ce, pour un mandat débutant le 28 novembre 2022 et se terminant selon la prescription des statuts ou au plus tard le 24 juillet 2023, conformément au document **2022-A0016-0173e-081** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0173-5.8 FACULTÉ DE DROIT - NOMINATION D'OFFICIERS FACULTAIRES  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-076

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0173e-076** et ses **annexes** déposées aux archives, nomme :

- M<sup>me</sup> **Renée-Claude Drouin**, professeure titulaire à la Faculté de droit, à titre de vice-doyenne de la Faculté de droit, et ce, pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et se terminant selon la prescription des statuts ou au plus tard le 31 mai 2024;
- M. **Michel Morin**, professeur titulaire à la faculté de droit, à titre de vice-doyen de la Faculté de droit, et ce, pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et se terminant selon la prescription des statuts ou au plus tard le 31 mai 2024;
- M. **Hugo Tremblay**, professeur agrégé à la Faculté de droit, à titre de secrétaire de faculté et vice-doyen de la Faculté de droit, et ce, pour un mandat débutant le 24 janvier 2023 et se terminant selon la prescription des statuts ou au plus tard le 31 mai 2024.

E-0173-5.9 CHAIRE EN BIOTHÉRAPIE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DU MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE (ACMG) ET BIOSIMILAIRES CANADA DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - NOMINATION DU TITULAIRE  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-083

Le Comité exécutif nomme M. **Davide Brambilla**, professeur agrégé à la Faculté de pharmacie, en tant que titulaire de la Chaire en biothérapie de l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) et Biosimilaires Canada de l'Université de Montréal, et ce, pour un deuxième mandat de cinq (5) ans débutant le 22 novembre 2022 et se terminant le 21 novembre 2027, conformément au document **2022-A0016-0173e-083** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0173-5.10 CHAIRE PHARMACEUTIQUE SANOFI SUR L'USAGE OPTIMAL DES MÉDICAMENTS - NOMINATION DE LA TITULAIRE  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-084

Le Comité nomme M<sup>me</sup> **Alice Dragomir**, professeure agrégée à la Faculté de pharmacie, en tant que titulaire de la Chaire pharmaceutique Sanofi sur l'usage optimal des médicaments de l'Université de Montréal, et ce, pour un premier mandat de cinq (5) ans débutant le

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 8

Résolutions adoptées à la 0173<sup>e</sup> séance  
tenue le 22 novembre 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 13 décembre 2022

22 novembre 2022 et se terminant le 21 novembre 2027, conformément au document **2022-A0016-0173e-084** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0173-5.11 INSTITUT DE RECHERCHE EN IMMUNOLOGIE ET EN CANCÉROLOGIE (IRIC) -  
NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-085

Le Comité exécutif nomme M. **Sylvain Fortier** en tant que membre du conseil d'administration de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC), et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et se terminant le 30 novembre 2025, conformément au document **2022-A0016-0173e-085** et son annexe déposés aux archives.

E-0173-5.12 VICE-RECTORAT À LA RECHERCHE, À LA DÉCOUVERTE, À LA CRÉATION ET À  
L'INNOVATION - NOMINATION D'UN VICE-RECTEUR ADJOINT  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-089

Le Comité exécutif nomme M. **Luc Stafford**, professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, à titre de vice-recteur adjoint à la recherche, et ce, pour un mandat de trois (3) ans débutant le 23 novembre 2022 et se terminant le 31 mai 2025, conformément au document **2022-A0016-0173e-089** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0173-5.13 COMITÉ PERMANENT EN MATIÈRE DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL (COVACS) –  
NOMINATIONS  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-070

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0173e-070** et son **annexe** déposés aux archives, nomme :

- M<sup>me</sup> **Marie-Marthe Cousineau**, professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre du corps professoral au Comité permanent en matière de violence à caractère sexuel, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 22 novembre 2022 et se terminant le 31 mai 2026;
- M<sup>me</sup> **Annie Sénécal**, cheffe de section à la Direction des ressources humaines, à titre de membre dirigeante au Comité permanent en matière de violence à caractère sexuel, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 22 novembre 2022 et se terminant le 31 mai 2026.

E-0173-5.14 CONSEIL DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE - NOMINATIONS  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-071

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0173e-071** et son **annexe** déposés aux archives, nomme :

- M<sup>me</sup> **Marie Achille**, vice-doyenne aux études de 1<sup>er</sup> cycle et réussite à la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre nommée par le Conseil sur recommandation

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 8

Résolutions adoptées à la 0173<sup>e</sup> séance  
tenue le 22 novembre 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 13 décembre 2022

du recteur et choisie parmi les membres de la direction des autres facultés, en vertu du paragraphe d) de l'article 29.03 des statuts, au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente, et ce, pour un 1<sup>er</sup> mandat de trois (3) ans débutant le 22 novembre 2022 et se terminant le 31 mai 2025;

- M<sup>me</sup> **Christine Genest**, professeure adjointe à la Faculté des sciences infirmières, à titre de membre nommée par le Conseil sur recommandation du conseil de la Faculté et choisie parmi les membres du corps professoral de l'Université, en vertu de l'article 29.03, paragraphe e) des statuts, au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente, et ce, pour un 2<sup>e</sup> mandat de trois (3) ans débutant le 22 novembre 2022 et se terminant le 31 mai 2025;
- M. **Steve Geoffrion**, professeur agrégé à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre nommé par le Conseil sur recommandation du conseil de la Faculté et choisi parmi les membres du corps professoral de l'Université, en vertu de l'article 29.03, paragr. e) des statuts, au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente, et ce, pour un 1<sup>er</sup> mandat de trois (3) ans débutant le 22 novembre 2022 et se terminant le 31 mai 2025.

E-0173-5.15 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE (C3R2) – NOMINATION  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-088

Le Comité exécutif nomme M. **Pierre Rainville**, professeur titulaire au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire, à titre de vice-président du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche (C3R2), et ce, pour un mandat quatre (4) ans débutant le 22 novembre 2022 et se terminant 31 mai 2026, conformément au document **2022-A0016-0173e-088** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0173-5.16 OCTROI DE GRADES  
2022-A0016-0173<sup>e</sup>-077 à 077.4

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de Polytechnique Montréal et HEC Montréal, conformément aux documents **2022-A0016-0173e-077 à 077.4** déposés aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot



COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 1

Résolutions adoptées à la 0173<sup>e</sup> séance -2<sup>e</sup> partie  
tenue le 23 novembre 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 13 décembre 2022

---

E-0173-11      CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS – RENOUVELLEMENT  
DES MEMBRES – RECOMMANDATION DE CANDIDATURES PROPOSÉES PAR  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
2022-A0016-0173e-095

Le Comité exécutif recommande la liste des propositions de candidatures pour les conseils d'administration des établissements non fusionnés, les centres intégrés universitaires et les autres centres intégrés de santé et de services sociaux, conformément au document **2022-A0016-0173e-095** et ses **annexes** déposés aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot